

Itinéraires pour usagers non motorisés

Usagers et usages

Version au 30.01.06



Wallonie

Avant de décider d'un tracé ou d'un aménagement au profit des usagers non motorisés, il convient de bien identifier **les usagers visés**. On peut classer les usagers non motorisés en fonction de nombreux critères :

- **le mode de contact avec le sol** (semelle, roue, sabot) ; si le contact se fait via des roues, leur diamètre sera critique : petite roue d'un patin à roulettes ou grande roue d'un vélo n'auront pas les mêmes exigences ;
- **le statut juridique** (le cycliste et le cavalier sont des conducteurs de véhicules, la personne handicapée en chaise roulante ou le cycliste conduisant son vélo à la main sont assimilés à des piétons ; le cycliste de moins de 9 ans peut emprunter un trottoir moyennant quelques conditions) ;
- **la capacité physique** (on devra faire la différence entre le vélo familial et le VTT athlétique, entre la promenade du dimanche et la randonnée sportive) ; ▪ le type d'usage (praticabilité par tous les temps, par exemple pour un usage quotidien ou une fréquentation de loisir ou touristique régulière ; ou praticabilité pouvant dépendre de la météo, par exemple pour une promenade à laquelle on peut renoncer si le terrain est boueux).

Pour simplifier, nous envisagerons, pour deux modes de déplacement, trois catégories d'usagers. Il s'agit d'une nomenclature un peu arbitraire mais qui permettra, dans beaucoup de cas, d'aider à déterminer le choix de l'itinéraire ou le type de revêtement à installer, les largeurs et les pentes de l'aménagement prévu. Les parenthèses indiquent des options éventuelles mais moins favorables.

Mode de déplacement	Catégorie	Caractéristique	Exemples d'usage	Type de revêtement minimum ¹	Autres critères
À pied	1. Piéton	Pas d'équipement ou de capacité physique particulière.	Chemin du travail ou de l'école, courses, promenade du dimanche...	(Béton, asphalte), empierrement imprégné au bitume ou compacté. Gravier, terre sauf si météo défavorable	Des pentes trop marquées ou une surface trop dégradée peuvent être des freins à la fréquentation
	2. Marcheur	Bon équipement (chaussures de bonne qualité), bon état physique	Capable de marcher sans peine une dizaine de km. Grandes balades, tourisme	Empierrement, gravier, terre.	Des pentes trop marquées ou une surface trop dégradée peuvent être des freins à la fréquentation
	3. Randonneur	Bonnes chaussures de marche, bon entraînement.	Capable de marcher sans peine une vingtaine de km et d'affronter certains obstacles (pentes, terrains irréguliers)	Empierrement, gravier, terre.	Des pentes marquées et glissantes peuvent être considérées comme des obstacles.

Vélo	1. Vélo	Pneus étroits (diamètre égal ou inférieur à 25 mm)	Chemin du travail ou de l'école, courses, balade en famille, tourisme cycliste, ...	Béton, asphalte.	Des obstacles tels que des pentes trop importantes ² où des escaliers sont à éviter. L'installation d'une goulotte à vélo le long d'un escalier peut être une solution, sauf pour les cyclistes voyageant avec des bagages, ou avec une remorque.
	2. Vélo tout chemin	Pneus moyens ou larges (diamètre supérieur à 25 mm)	Chemin du travail ou de l'école, courses, balade en famille, randonnée cycliste	Béton, asphalte. empierrément imprégné au bitume ou compacté. (Gravier), terre sauf si météo particulièrement défavorable	
	3. Vélo tout terrain	Pneus larges, usager ayant une bonne condition physique et des visées sportives	Randonnée sportive dans des conditions de terrain variables à difficiles	Tous terrains...	Les itinéraires recherchés par ces usagers seront rarement favorables aux deux précédentes catégories.

Chaisard	Même s'il concerne l'accès des personnes handicapées aux bâtiments ou leur circulation sur les trottoirs, on s'inspirera du Code wallon de l'Aménagement du Territoire qui précise, en son article 415/1 : « La surface est de préférence horizontale, dépourvue de toute marche et de tout ressaut [...] ; le revêtement est non meuble, non glissant, sans obstacle à la roue et dépourvu de trou ou de fente de plus de 1 centimètre de large ». S'ils sont convenablement posés, le béton, l'asphalte et l'empierrement imprégné au bitume correspondent à ces prescriptions. L'empierrement compacté sera également praticable, du moins pour les chaisards assistés, s'il présente une surface convenablement damée et donc suffisamment régulière.
-----------------	---

Personnes handicapées de la vue	Les personnes mal- et non-voyantes sont particulièrement sensibles à la présence d'une surface régulière, à l'absence d'obstacles non détectables par la canne, à la signalisation des autres obstacles par des aménagements au sol ou des couleurs contrastées.
--	--

Merci à l'asbl Gamah.

La place nous manque pour évoquer l'ensemble des recommandations concernant les différentes catégories de personnes à mobilité réduite. Les sites suivants vous proposent des informations complémentaires dont une liste de sites spécialisés :

- <http://www.awiph.be>
- <http://www.gamah.be>
- <http://plain-pied.com>

Cavaliers	<p>La plupart des surfaces non indurées conviendront aux cavaliers. Si le cheminement doit être partagé avec les piétons et les cyclistes, la pratique du galop peut conduire à un sentiment d'insécurité de la part de ces usagers et à une dégradation accélérée du revêtement. Il conviendra donc de passer, le cas échéant, une sorte de contrat moral avec les cercles équestres et les propriétaires de la région afin que des règles minimales de coexistence soient respectées.</p> <p>Remarque : du point de vue de la législation, il ne faut pas confondre le cavalier et le conducteur d'attelage³. Le signal F99, par exemple, peut autoriser le cavalier mais n'autorise pas l'attelage⁴.</p>
------------------	---

Les concepteurs d'un itinéraire devront parfois se satisfaire de conditions moins favorables en l'un ou l'autre endroit du tracé, pour des raisons budgétaires ou vu la configuration du terrain. Il ne faudra cependant pas perdre de vue que, si ces endroits se multiplient, c'est l'ensemble du tracé qui sera considéré comme peu adéquat pour l'utilisateur concerné.

1 Voir aussi les fiches « Revêtements » et « Largeurs ».

2 Voir la fiche « Pentes »

3 Voir la fiche « Signalisation de police »

4 Voir la fiche « Signalisation de police »

Itinéraires pour usagers non motorisés

Usagers et usages

Version au 30.01.06

Réalisé avec la collaboration de :

